MAIRIE DE CAIX

COMPTE - RENDU
SEANCE DU 11 avril 2022

Le onze avril deux mille vingt-deux à 19h, le Conseil Municipal de CAIX, légalement convoqué s'est réuni en salle de conseil sous la présidence de Madame le Maire, Sabine SCRIBE,

Les membres présents en séance :
Sabine SCRIBE, Jean-Claude SACLEUX, Jean-Luc CATRAIN, Clémence ELOY, Florence GADIFFET, Antoine BEAUVOIS, Jean-Michel SAILLY, Joseph VANBRABANDT,

Le ou les membre(s) absent(s) ayant donné pouvoir :
Myriam CATRAIN donne pouvoir à Jean-Luc CATRAIN
Aurélien ROMBY donne pouvoir à Jean-Michel SAILLY
Florence GADIFFET donne pouvoir à Antoine BEAUVOIS à 20h15

Le ou les membres absent(s) :
Cédric SCRIBE et Pascale VIGNON-ROYEZ
Le ou les membres excusés (s) :
Justine WIART

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Antoine BEAUVOIS

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal

COMPTE DE GESTION DU CCAS 2021

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2021

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2021 qui se décompose de la façon suivante :

- Dépenses : 536 474,34 €uros
- Recettes : 622 570,89 €uros

Soit un excédent de 86 096.55€uros.
Le résultat de clôture pour l'exercice 2021 dégage un excédent global de 708 543,37 €uros.
Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

AFFECTATION DE RÉSULTAT DU CCAS 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

	Résultat CA 2020	Affectation de résultat 2020	Résultat de l'exercice 2021	Restes à Réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-4.003,22€		533,69€		€	-3.469,53€
Fonctionnement	40.344,26€	4.003,22€	442,39€			36.783,43€

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2021	**36.789,43€**
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) **Solde disponible affecté comme suit :** Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement **(ligne 002 du budget)** **Total affecté au c/1068 (titre à émettre) :**	 3.469,53€ 33.313,90€ **3.469,53€**
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section investissement reporté **Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté**	**-3.469,53€** **33.313,90€**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2021

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2021

Madame Sabine SCRIBE, Maire, sort de la salle de réunion.
Le Conseil vote le président de séance. Monsieur Joseph VANBRABANDT élu, présente le Compte Administratif 2021 qui se décompose de la façon suivante :

- Dépenses : 536.474,34 €uros
- Recettes : 622.570,89 €uros

Soit un excédent de 86.096,55 €uros.
Le résultat de clôture pour l'exercice 2021 dégage un excédent global de fonctionnement de 671 759.94€uros.
Sans la présence du Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021.
Madame le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

A 20h15 Madame Florence GADIFFET sort du Conseil et donne son pouvoir à Antoine BEAUVOIS.

A 20h21 Madame Pascale VIGNON-ROYEZ interrompt la lecture de l'affectation de résultat de la commune et souhaite prendre place

Monsieur SACLEUX 1er adjoint émet une objection et s'oppose à ce que Madame VIGNON-ROYEZ participe aux votes de ce conseil en raison de son retard (20h21 au lieu de 19h00) sans excuse ni pouvoir. Monsieur SACLEUX rappelle l'attitude irrespectueuse à l'encontre de Monsieur OUTREBON, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, Conseiller aux Décideurs Locaux, lors de la commission budget en lui coupant la parole à divers reprise et quittant prématurément la réunion téléphonique.

AFFECTATION DE RÉSULTAT DE LA COMMUNE 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 du CCAS et de la commune
Statuant sur l'affectation du résultat 2021
Constatant que le compte de fonctionnement et d'investissement présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2021	Restes à Réaliser	Solde des restes à réaliser	Avec intégration Du Budget CCAS	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-77.600,54€		22798,27€	571 246.00 € 754.064,82 €	-182 818.82€	-3 469.53€	-244.560,15€
Fonctionnement	850.951,55€	206.682,54€	64.274,36€			36 783.43€	782.110,23€

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Que les chiffres présentés par la trésorerie semblent erronés
Le conseil décide de revoir le résultat 2021 avec l'inspecteur divisionnaire Conseiller au décideurs locaux, Monsieur Outrebon.

Le conseil adopte à l'unanimité cette décision

BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA COMMUNE 2022

Madame le Maire propose une première projection du budget 2022 étudiée en commission le 5 avril dernier mais au vu de l'affectation de résultat erronée, remet la décision à une date ultérieure.

Le conseil adopte à l'unanimité cette décision

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

A noter que depuis l'exercice 2011, les taux communaux sont englobés avec les taux d'autres établissements publics (Communauté de Communes - Conseil Départemental), que la promesse était de ne pas augmenter cette année les impôts de la commune, Madame le Maire présente :

	BASES	TAUX VOTÉS	PRODUIT CORRESPONDANT
Foncier bâti	407 400	34.70 %	141 368 €uros
Foncier non bâti	103 100	22,11 %	22 795 €uros
Cotisation Foncière des Entreprises	42 800	12.59 %	5 389 €uros
			169 552 €uros

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Madame le Maire, Sabine SCRIBE propose aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions pour l'année 2022 comme suit :

SUBVENTIONS 2022	
ACPG	**260,00 €**
Croix rouge	**260,00 €**
Restos du Cœur	**260,00 €**
SARCOM	**50,00 €**
	830,00 €

Après examen des propositions jointes à la présente, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les subventions inscrites dans le tableau.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2022 (8.000.00€) afin de pourvoir aux délibérations 2022_06, 2022_11 et 2022_12 prises ultérieurement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La séance est levée à 21h15.